

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES,

SUR « L'INSTALLATION DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES EN MILIEU RURAL »

SUR « LA PÉNURIE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de :

- M. Frédéric, sur « l'installation des médecins généralistes en milieu rural » ;
- M. Frédéric, sur « la pénurie de médecins généralistes en Wallonie ».

La parole est à M. Frédéric pour poser ses questions.

M. Frédéric (PS). - Madame la Ministre, je n'ai pas un problème de dédoublement de personnalité, mais j'avais adressé une question similaire à Mme la Ministre Tellier, similaire, mais pas complètement semblable et dès lors, je vais faire une synthèse des deux dont vous avez pu prendre connaissance.

Une nouvelle étude publiée ce 24 janvier démontre, à nouveau que la Wallonie, mais également l'ensemble du pays, souffre d'une pénurie de médecins généralistes. Cette problématique n'est malheureusement pas neuve puisque le premier cadastre effectué par l'AViQ concluait déjà, en 2017, à une pénurie dans 119 communes wallonnes, ce qui veut dire que ces communes comptent moins de 90 médecins équivalents temps plein pour 100 000 habitants. Pire encore, huit communes étaient en pénurie sévère avec moins de 50 médecins.

Convaincu que le médecin généraliste reste le premier acteur de la santé et de la prévention auprès des citoyens, outre l'accessibilité financière des soins, qui relève du Fédéral, il est essentiel d'assurer, en Wallonie, que chaque personne puisse accéder facilement à un médecin généraliste, sans devoir parcourir de nombreux kilomètres et sans devoir attendre plusieurs jours pour accéder à une consultation.

Face aux conclusions de l'étude menée, quelle sera la position que la Wallonie entend défendre auprès du futur Gouvernement fédéral afin d'assurer la formation et la certification des futurs médecins francophones ?

Avez-vous déjà pris contact avec votre collègue en charge de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles afin de défendre ensemble une position francophone commune ? Quelle est la situation de la pénurie en Wallonie à ce jour ?

Quelles mesures prendrez-vous, au cours des prochains mois, afin de tenter d'enrayer cette pénurie et renforcer les soins de premières lignes, essentiels au bien-être de nos citoyens ?

Question plus générale, la France développe de plus en plus la télémédecine visant à organiser des consultations à distance par visioconférence, mais en présence d'une infirmière. Est-ce une piste envisagée en Wallonie ?

La question adressée à Mme Tellier qui vous revient dès lors aborde le projet qui avait été lancé par le Gouvernement wallon précédent avec un appel à projets afin de favoriser l'installation de médecins dans les zones rurales qui nous tiennent très à cœur, Madame la Ministre, tant à vous qu'à moi, à travers un soutien au logement et à la création de cabinets en milieu rural. Dispose-t-on d'une évaluation de cet appel à projets ? Combien de médecins se sont installés grâce à ce mécanisme et surtout, sont-ils restés dans les communes concernées ?

Envisagez-vous de relancer un appel afin de favoriser l'installation de médecins généralistes dans les communes ? Voici les questions par rapport au cri d'alarme poussé par les responsables communaux, partout dans notre pays, en Wallonie et plus particulièrement en zone rurale où il fait de plus en plus difficile de pouvoir consulter un médecin généraliste.

M. le Président. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, je vais essayer de vous répondre de manière complète et adéquate. Votre questionnement comporte trois volets qui abordent le constat de la pénurie des médecins généralistes.

Quelles mesures pour enrayer cette pénurie ?

Comment assurer la formation et la certification des futurs médecins francophones en concertation avec la ministre de l'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles et quelle est la place réservée à la télémédecine ? D'emblée, je me permets de vous rappeler que la lutte contre la pénurie de médecins généralistes en Wallonie fait partie d'un projet global du Gouvernement wallon décliné en plusieurs objectifs dans notre Déclaration de politique régionale.

Effectivement, il s'agit de répondre aux défis que sont l'accès à la santé pour toutes et tous sur tout le territoire wallon et aussi le fait de pouvoir laisser au patient la liberté de choix.

À cet égard, le Gouvernement s'est engagé à essayer de mener une politique de santé qui soit articulée entre les secteurs d'aide et de soutien social et des soins en renforçant l'offre de première ligne d'aide et de soins en favorisant le développement des pratiques multidisciplinaires de première ligne dans les communes wallonnes, ainsi que l'installation des maisons médicales, que l'on appelle les associations de santé intégrée, et des médecins généralistes en priorité dans les zones en pénurie, notamment dans les zones rurales ainsi que dans les zones où les indicateurs d'inégalité sont très élevés.

Le Gouvernement s'est également engagé à améliorer les dispositifs d'attractivité pour l'installation en zones de pénurie de métiers de première ligne, notamment les médecins généralistes, les dentistes et les infirmiers. Dans cette perspective, on va évaluer le dispositif Impulseo et, le cas échéant, adapter les aides pour essayer de voir dans quelle mesure, si elles peuvent être plus pertinentes, elles peuvent être remises en cause ou réorientées.

Pour en venir spécifiquement aux médecins généralistes, ce n'est que depuis 2016 que la Wallonie dispose d'un cadastre de ces prestataires actifs qui permet de déterminer quelles sont les communes wallonnes en pénurie. C'est sur cette base que les primes Impulseo sont accordées aux médecins qui s'installent dans une de ces communes.

Chaque année, ce cadastre est actualisé. Si on prend les chiffres du 31 décembre 2018, on voit que 3 507 médecins généralistes sont actifs en Wallonie, c'est-à-dire 47 de plus qu'en 2017.

La mise à jour des données pour 2019 est en cours. Je reviendrai vers vous dès que cela sera fait. Je tiens à votre disposition les chiffres et détails précis pour les communes en pénurie. C'est intéressant de pouvoir regarder le détail sur l'ensemble du territoire et dans les communes concernées.

Le dispositif Impulseo rencontre de plus en plus de succès et vous comprendrez, à l'analyse de ce qui précède que l'octroi d'incitants financiers est un levier mais que ce n'est pas le seul à activer pour maintenir une activité de médecine générale en suffisance dans les zones en pénurie.

Un autre aspect important dont il faut tenir compte, c'est le vieillissement de la population des médecins combiné au fait qu'ils ne sont pas remplacés suffisamment quand ils prennent leur pension ou quand ils se réorientent professionnellement, ce qui est également souvent le cas.

C'est pourquoi d'autres projets qui ne sont pas clairement dédiés à faciliter l'implantation de médecins 2020 en zone de pénurie, répondent toutefois à une demande des praticiens pour éviter le surmenage et des cessations d'activité précoces, ce qui serait un facteur aggravant de pénurie. Je voudrais évoquer aussi le soutien du Gouvernement au développement de nouvelles associations de santé intégrée et l'accès de ces opérateurs au fonds FEADER.

En 2020, sept à huit nouvelles structures vont recevoir l'agrément d'association de santé intégrée, ce qui va porter à 92 le total de ces opérateurs. Aujourd'hui, 19 associations de santé intégrées ont été sélectionnées pour recevoir une intervention FEADER afin de réaliser leur projet d'investissement en infrastructure et en équipement.

Je voudrais également mettre en exergue le projet de formation et de sensibilisation des professionnels de la santé aux outils e-santé sur notre territoire.

Depuis 2015, c'est le Forum des associations de généralistes en Wallonie et puis la plateforme de première ligne qui va plus particulièrement pour les formations à l'utilisation de e-santé. On a des chiffres qui montrent qu'en 2019, 3 909 prestataires y ont participé.

L'INAMI et la Région wallonne cofinancent ainsi le projet à concurrence d'un montant total de 512 000 euros par an.

Un helpdesk est mis à disposition des prestataires pour répondre à leurs questions, par exemple, le renouvellement du certificat eHealth, la prescription électronique, l'accès et l'utilisation du Réseau santé wallon.

On a dénombré 569 interventions l'année dernière.

Sur la formation et la certification des médecins francophones, les Gouvernements wallon et de la FWB soutiennent, vous le savez, la suppression du numerus clausus, la Flandre n'est plus aussi ferme sur sa position et la France vient d'opter pour sa suppression.

J'espère sincèrement que cette tendance à repenser le dispositif permettra de trouver un consensus en Conférence interministérielle qui ira dans le bon sens et je vous assure que je suivrai attentivement ce dossier parce que, effectivement, c'est le levier principal. On essaie de chercher tous les moyens possibles pour les attirer, mais si on n'en a pas suffisamment, cela va être difficile de pouvoir en avoir dans chacune des communes et des villes de notre territoire en suffisance. Il faut que l'on s'attaque au problème à la base.

En ce qui concerne la télémédecine, au niveau belge, contrairement à certains pays comme la France, la téléconsultation n'est pas encore remboursable parce que la nomenclature des services de santé

établie par l'assurance maladie obligatoire requiert toujours la présence physique du médecin auprès du patient.

Jusqu'à tout récemment, un médecin ne pouvait pas établir un diagnostic à distance, c'est-à-dire sans examen physique du patient. Un avis a été révisé en septembre 2019, et on ouvre la porte à la téléconsultation au niveau du Conseil national pour poser un diagnostic et proposer un traitement.

Cela veut dire que le médecin doit connaître préalablement le patient quand même ; que celui-ci ait accès aux informations médicales qui concernent le patient et que le médecin puisse garantir la continuité des soins.

Cette position ouvre la voie à la couverture d'actes de téléconsultation par l'assurance maladie. Dans l'accord national médicomutuelliste 2020, il est prévu différentes dispositions.

L'application et le financement des téléconsultations et télé-expertises seront préparés dans un groupe de travail avec des membres de la Commission nationale médicomutuelliste. En outre, il est proposé de démarrer un nombre de projets pilotes.

Pour la télé-expertise en matière de dermatologie et d'ophtalmologie, la Commission nationale médicomutuelliste souhaite utiliser les possibilités existantes pour échanger, via des canaux de communication sécurisés, des informations médicales et des photos entre trois parties : le patient, le médecin généraliste et le médecin spécialiste, en vue du diagnostic, du traitement ou de la prévention des affections de la peau. Un budget de 184 000 euros est libéré pour ce projet pilote à l'échelle du pays. Un projet-pilote du même genre concernant la téléophtalmologie va être lancé.

Lors de précédentes interventions, j'ai déjà affirmé et je réaffirme ma volonté de soutenir le Réseau de Santé wallon et de réfléchir à la création d'un écosystème numérique qui garantisse la fluidité des échanges de données.

De manière générale, il s'agira pour mon cabinet, l'AViQ et moi-même de suivre ces évolutions au bénéfice des patients et tout en tenant compte du bien-être des professionnels de la santé.

Enfin, je tiens à vous rappeler que ces différents aspects seront abordés lors des assises de la première ligne que je compte organiser lors du premier semestre 2020.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je serai bref. Je remercie Mme la Ministre pour le caractère complet de sa réponse. Je suis rassuré sur la détermination du Gouvernement wallon à répondre à ce défi majeur d'une médecine de proximité, en particulier partout il y a pénurie, en particulier en milieu rural. Nous serons à vos côtés, Madame la Ministre, pour réclamer du futur ou du Gouvernement en affaires courantes cette suppression du numerus clausus et la manière avec laquelle on attribue les numéros INAMI aujourd'hui, qui est tout à fait irresponsable et irrespectueuse du territoire wallon.